

Objectifs

Identifier les possibilités et les risques de l'utilisation des deux budgets du CSE
Connaître les règles pour adopter une politique ASC non discriminatoire
Comprendre comment sécuriser l'engagement des dépenses
Anticiper les contrôles URSSAF

Les + métier

Formation dispensée par des formateurs spécialisés.

Public Visé

Représentant des salariés.

Pré Requis

Avoir suivi la formation économique et juridique du CSE au préalable.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les possibilités et les risques de l'utilisation des deux budgets du CSE
Connaître les règles pour adopter une politique ASC non discriminatoire
Comprendre comment sécuriser l'engagement des dépenses
Anticiper les contrôles URSSAF

Blocs de Compétences

Ouverture de la formation

- Tour de table
- Présentation des objectifs
- Recueil des attentes des participants

Identifier les possibilités et les risques dans l'utilisation des deux budgets CSE

- La dualité des budgets
- L'assiette de calcul des budgets -Transfert du reliquat
- Les obligations comptables
- L'intérêt d'un budget prévisionnel
- Les dépenses pouvant être imputées sur le budget de fonctionnement
- Les dépenses interdites sur le budget de fonctionnement
- Les dépenses à caractère mixte

Les règles d'engagement et le contrôle des dépenses

- Les pouvoirs des membres du bureau
- Les règles de vote
- Le rôle du président dans l'utilisation des budgets
- Les mécanismes de contrôle de l'utilisation des budgets
- Les sanctions applicables

Responsabilités du CSE vis-à-vis des tiers

- Le CSE : une personne morale dotée de la personnalité civile
- La responsabilité civile et pénale
- La responsabilité des membres
- Les assurances du CSE
- La relation avec l'Urssaf

Sécuriser les règles de fonctionnement des budgets du CSE par le biais du règlement intérieur

- Fondement et valeur juridique du règlement intérieur
- Forme, durée et modalités d'adoption ou de révision
- Contenu
- L'importance du règlement intérieur du CSE au regard des impératifs budgétaires

Gérer les activités sociales et culturelles au regard des impératifs URSSAF

- Définir une politique non-discriminatoire
- Le choix des bénéficiaires et les justificatifs associés
- Les prestations possibles et leurs points de vigilance
- Le régime social des prestations
- La communication à l'attention du personnel
- Le rescrit social : outil de sécurisation juridique

Conformité du CSE avec nouvelles règles RGPD

- Principes
- Objectifs
- Les étapes à réaliser
- Clôture de la formation**
- Debriefing de fin de session
- Quiz
- Évaluation de la satisfaction

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours théoriques et pratiques (la pratique représente 70% du temps de formation). Analyse des expériences des participants.

Etude de cas concrets.

Moyens pédagogiques

Formation expositive, participative, interactive et mises en situation. Supports numériques remis aux participants en fin de formation.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté en droit du travail.

Méthodes et modalités d'évaluation

Des exercices sont proposés tout au long de la formation pour évaluer les acquis.

Les participants s'approprient et créent des outils et des processus transférables à leur situation.

Feuilles de présence par ½ journées de formation.

Questions orales ou écrites (QCM).

Mises en situation.

Formulaires d'évaluation de la formation.

Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap via entretien préalable afin de définir les modalités pédagogiques les plus appropriés en amont de la formation.



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Tarifs

[Nous consulter](#)



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr